



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ
Bureau des Elections et des Associations
Affaire suivie par M. PUCHOIS
☎ 03.21.21.21.54
✉ : christophe.puchois@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le 12 mars 2019

LE PRÉFET DU PAS DE CALAIS

à

Mesdames et Messieurs les Maires
(copie est adressée à Madame et Messieurs
les Sous-Préfets et à M. le Président
de l'Association des Maires du Pas-de-Calais)

OBJET : Listes électorales / Téléprocédure d'interrogation de situation électorale (ISE) par les citoyens.

Je vous informe de la mise en service de la téléprocédure permettant à chaque électeur d'interroger sa situation électorale (ISE). Ainsi, depuis le 11 mars 2019, chaque citoyen peut accéder à ce service sur le site internet suivant :

service-public.fr

rubrique papiers citoyenneté / élections / votre situation ; personnaliser / vérifier son inscription et son bureau de vote

afin de se renseigner sur sa commune d'inscription et sur le bureau dans lequel il est inscrit pour voter. Si l'électeur n'est pas retrouvé par cette application, il sera invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.

Associé au dépôt en ligne des demandes d'inscription sur les listes électorales, désormais disponible pour toutes les communes, ce nouveau service contribue aux simplifications apportées par la réforme de la gestion des listes électorales. Son utilisation par le plus grand nombre contribuera par ailleurs à la fiabilisation du Répertoire Electoral Unique (REU).

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Fabien SUDRY